

DOSSIER ANNUEL SUR LES PUNAISES DE LIT

DÉPARTEMENT DE LA PRÉSERVATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT

INSTRUCTIONS

La loi locale 69 de 2017 exige des propriétaires d'un ou de plusieurs logements collectifs qu'ils demandent chaque année des informations aux occupants des immeubles sur les infestations de punaises de lit et, en fonction de ces informations et des activités du propriétaire au cours de l'année, qu'il présente un rapport annuel sur les punaises de lit au Département de la préservation et du développement du logement (Department of Housing Preservation and Development, HPD) de la ville de New York. Le dossier doit fournir des informations sur les infestations de punaises de lit et, le cas échéant, le nombre d'éradications de punaises de lit dans le logement collectif. Ce formulaire peut être présenté pour répondre à l'exigence de rapport annuel sur les punaises de lit. Une fois que vous aurez déposé le rapport, le HPD vous renverra un accusé de réception. Le propriétaire est tenu de remettre le dossier au locataire, soit en l'affichant, soit en le distribuant aux locataires tel que stipulé dans la loi locale. Veuillez noter que le propriétaire est également tenu de distribuer ou d'afficher un exemplaire de l'avis d'information du DOHMH sur les punaises de lit dans un endroit public bien en vue de l'immeuble. Cet avis fournit des informations sur la prévention, la détection et l'élimination des infestations par punaises de lit.

La période couverte par le rapport annuel sur les punaises de lit va de novembre de l'année précédente à octobre de l'année en cours. Les propriétaires devront déposer un rapport annuel sur les punaises de lit entre le 1^{er} et le 31 décembre. Après le 31 décembre, le HPD peut émettre une contravention pour défaut de produire.

La propriété doit être inscrite au HPD pour que celui-ci puisse accepter le rapport. Les propriétaires peuvent s'inscrire en accédant au système d'enregistrement en ligne de la propriété (PROS) sur <https://a806-pros.nyc.gov/PROS/mdRInternet.html> ou en appelant le 212 863 7000 pour obtenir de l'aide.

Les propriétaires doivent déposer un rapport annuel sur les punaises de lit même s'il n'y a pas de punaises de lit dans l'immeuble. **TOUTES LES INFORMATIONS DEMANDÉES DOIVENT ÊTRE FOURNIES SANS QUOI CE FORMULAIRE SERA REFUSÉ.**

Envoyez le formulaire rempli à :

NYC Department of Housing Preservation & Development
Division of Code Enforcement
100 Gold Street, 6-01
New York, NY 10038

DOSSIER ANNUEL PUNAISES DE LITS

DÉPARTEMENT DE LA PRÉSERVATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT

Adresse de l'immeuble :

Arrondissement

N° d'enregistrement

Déposé par

Nom :

(En caractères d'imprimerie)

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro confidentiel 24 heures sur 24 (tel qu'indiqué dans la section 10 de votre

Registre annuel de propriété)

Période du rapport : novembre 2019 à octobre 2020

SECTION I : Je suis le/la : (Cochez une seule case.)

- propriétaire du bien.
- dirigeant ou administrateur de la société qui possède la propriété.
- agent qui gère la propriété.

SECTION II : Remplir les points 1 à 4. Vous devez saisir un chiffre dans chaque case (vous pouvez saisir 0).

- 1) Nombre total d'unités de logement :
Nombre total d'unités dans le logement collectif (qu'elles soient ou non occupées).
- 2) Nombre total d'unités de logement infestées :
Nombre d'unités, tel que signalé par un locataire ou autrement connu du propriétaire, qui ont subi une infestation de punaises de lit pendant la période du rapport.
- 3) Nombre total d'unités de logement ayant fait l'objet d'une éradication :
Nombre d'unités où des mesures d'éradication ont été mise en œuvre pendant la période du rapport.
- 4) Nombre total d'unités de logement réinfestées :
Nombre d'unités qui ont déclaré avoir subi une infestation de punaises de lit après la mise en œuvre de méthodes d'éradication pendant la période du rapport.

SECTION III : Je certifie que : (Cochez une seule case.)

- un exemplaire de ce formulaire et de l'avis d'information du DOHMH sur les punaises de lit sera affiché à un endroit bien en vue dans l'immeuble dans les 60 jours suivant le dépôt, et je tiendrai un registre de cet affichage.
- un exemplaire de ce formulaire et de l'avis d'information du DOHMH sur les punaises de lit sera remis à chaque locataire du logement collectif lors de chaque renouvellement de bail ou au début d'un nouveau bail.

Signature du/de la déclarant(e)

Date